

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport de suivi du commerce de l'OMC passe en revue les faits nouveaux relatifs au commerce survenus pendant la période allant du 16 octobre 2016 au 15 octobre 2017.² Il démontre une fois encore l'importance de la transparence et de la prévisibilité pour tous les acteurs de l'économie mondiale. Le système commercial multilatéral fondé sur des règles, qui repose sur l'OMC, reste un pilier essentiel pour créer les conditions permettant de stimuler la croissance économique et d'accroître la prospérité dans l'économie mondiale.

Pendant la période considérée, 108 nouvelles mesures restrictives pour le commerce ont été mises en place, consistant notamment en l'introduction ou l'augmentation de droits de douane, en réglementations douanières, en restrictions quantitatives et en mesures relatives à la teneur en éléments locaux. Cela équivaut à une moyenne de 9 mesures par mois contre 15 durant la période précédente.

Les Membres de l'OMC ont également mis en œuvre 128 mesures visant à faciliter les échanges pendant la période considérée, y compris la suppression ou la réduction de droits de douane et la simplification des procédures douanières. Cela correspond à près de onze mesures de facilitation des échanges par mois, ce qui est beaucoup moins que la moyenne mensuelle indiquée dans le précédent rapport de suivi annuel. Il convient de noter toutefois que la valeur estimée du commerce visé par les mesures de facilitation des importations (169 milliards de dollars EU) est plus de deux fois supérieure à celle du commerce visé par des mesures de restriction des importations (79 milliards de dollars EU).

La valeur du commerce visé par la libéralisation résultant des mesures mises en œuvre au titre de l'Accord sur l'élargissement de l'ATI de l'OMC s'est élevée à environ 385 milliards de dollars EU selon les estimations du Secrétariat.

Les ouvertures d'enquêtes concernant des mesures correctives commerciales ont représenté l'essentiel (environ 46%) des mesures commerciales recensées. Les ouvertures d'enquêtes antidumping ont compté pour 83% des ouvertures d'enquêtes concernant des mesures correctives commerciales. En moyenne, les Membres de l'OMC ont ouvert 25 enquêtes concernant des mesures correctives commerciales et en ont fermé 10 par mois pendant la période considérée. Cela traduisait une légère baisse des ouvertures comme des fermetures d'enquêtes, par rapport au suivi annuel précédent et à l'ensemble de l'année 2016. Les principaux secteurs visés par des ouvertures d'enquêtes concernant des mesures correctives commerciales pendant la période considérée étaient les machines électriques et leurs parties, la fonte, le fer et l'acier, les ouvrages en fonte, fer ou acier et le bois et les ouvrages en bois. Le commerce visé par les ouvertures et les clôtures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales recensées dans le présent rapport est estimé respectivement à 76 milliards de dollars EU et à 12 milliards de dollars EU.

Divers autres sujets sont abordés dans le présent rapport. Au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les Membres de l'OMC ont continué de s'engager à notifier leurs mesures SPS. Les pays en développement Membres ont été à l'origine des deux tiers de ces notifications. De même, les Membres de l'OMC ont continué de notifier leurs mesures constituant des obstacles techniques au commerce (OTC), la majorité des notifications étant présentées par des pays en développement Membres. La protection de la santé ou de la sécurité des personnes représente toujours l'essentiel des mesures OTC. Les obligations de notification SPS et OTC ont pour but de renforcer la prévisibilité et la transparence des mesures prises pour atteindre des objectifs de politique publique légitimes. Dans les Comités SPS et OTC, les Membres de l'OMC ont continué d'examiner les préoccupations commerciales spécifiques (PCS), ce qui laisse penser qu'ils considèrent de plus en plus ces comités comme des instances dans lesquelles les préoccupations commerciales peuvent être traitées sans litige.

Dans le domaine de l'agriculture, les notifications de certains Membres étant incomplètes, les Membres de l'OMC ont continué de recourir à l'article 18:6 de l'Accord sur l'agriculture pour poser des questions sur la mise en œuvre des engagements. En 2017, le nombre moyen de questions soulevées au titre de l'article 18:6 a atteint le niveau record de 43 questions par réunion aux réunions de mars et juin 2017 du Comité. Ces questions portaient principalement pour beaucoup sur les politiques de soutien interne des Membres et sur les politiques qui risquaient de limiter le commerce des produits agricoles.

² Sauf mention contraire dans la section pertinente.

Les travaux en vue de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) continuent de progresser. De nombreux Membres ont achevé leurs processus internes de ratification, portant le nombre total d'acceptations aux trois quarts des Membres de l'OMC. Les Membres ont aussi continué de présenter leurs calendriers de mise en œuvre et d'autres notifications au titre de l'Accord. Le Comité de la facilitation des échanges a commencé ses travaux et il est maintenant pleinement opérationnel.

Concernant le commerce des services, plusieurs nouvelles mesures, dont certaines à caractère horizontal et d'autres touchant divers secteurs des services, ont été mises en place par des Membres de l'OMC pendant la période considérée. Comme par le passé, la majorité de ces mesures prévoient une plus grande libéralisation ou visaient à renforcer ou clarifier les cadres réglementaires. Dans le même temps, toutefois, plusieurs mesures relatives aux services mises en œuvre pendant la période considérée semblent restrictives pour le commerce.

Le rapport appelle aussi l'attention sur les évolutions concernant les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). L'entrée en vigueur du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC le 23 janvier 2017 marque une étape importante et c'est le premier amendement d'un accord commercial multilatéral depuis la création de l'OMC en 1995.

Les flux commerciaux internationaux ont connu une forte reprise pendant la période considérée après avoir nettement fléchi en 2016. La croissance du volume du commerce mondial des marchandises au premier semestre de 2017 s'est élevée à 4,2%, bien au-dessus de l'augmentation de 1,3% enregistrée pour l'ensemble de 2016. Selon les projections, la croissance du PIB mondial réel aux taux de change du marché devrait augmenter pour atteindre 2,8% en 2017 contre 2,3% en 2016. Malgré les améliorations constatées de plusieurs indicateurs économiques prospectifs, des risques à la baisse subsistent qui pourraient compromettre toute reprise du commerce, y compris des mesures de politique commerciale, des tensions géopolitiques et des catastrophes naturelles. Selon les prévisions commerciales les plus récentes de l'OMC (21 septembre 2017) le volume du commerce mondial des marchandises augmenterait de 3,6% en 2017 et la croissance devrait se situer dans une fourchette allant de 3,2% à 3,9% compte étant tenu des résultats prévus antérieurement. Ce rythme d'expansion devrait ralentir pour atteindre 3,2% en 2018, et ce dans une fourchette plus large de 1,4% à 4,4% qui rend compte de la plus grande incertitude des prévisions à plus long terme.

La transparence et la prévisibilité de la politique commerciale sont essentielles pour tous les acteurs de l'économie mondiale. Ensemble, les Membres de l'OMC doivent faire preuve de leadership en réaffirmant leur attachement à un commerce ouvert et mutuellement avantageux comme moteur de la croissance économique et puissant facteur de prospérité. Au moment de préparer la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, les Membres doivent continuer à travailler de concert pour assurer la réussite de la réunion qui se tiendra à Buenos Aires en décembre.